



Distr.
LIMITÉE

T/PET.3/L.130
9 octobre 1961
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DES ABANYARUANDA N'ABARUNDI ABADAHEMUKA,
CONCERNANT LE RUANDA-URUNDI

(Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2 du règlement intérieur du
Conseil de tutelle)

Abanyaruanda n'Abarundi Abadahemuka
Boîte postale 332

KAMPALA

Le 1er octobre 1961

Au Président de l'Assemblée générale
des Nations Unies

NEW YORK

Monsieur le Président,

RESOLUTION

Nous, Abanyaruanda n'Abarundi Abadahemuka, et représentants des réfugiés du
Ruanda, réunis en session extraordinaire le 1er octobre 1961 à Kampala, Ouganda,
(à deux mille environ), dans une atmosphère de paix et de liberté,

1. Rejetons à l'unanimité les résultats des dernières élections au Ruanda, que
nous considérons comme un coup de force et une complète violation des libertés et
des droits fondamentaux de l'homme, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte des
Nations Unies. Nous présentons les raisons suivantes à l'appui de la présente
résolution :

- a) Lesdites élections se sont déroulées dans une atmosphère d'intimidation,
de torture, d'incendie, d'effusions de sang et d'anarchie qui ne pouvait
garantir le libre choix de la part des électeurs; notre opinion unanime
est que c'est l'Autorité administrante qui a délibérément provoqué cet
état de choses chaotique.
- b) Lesdites élections n'ont pas été tenues conformément aux résolutions
des Nations Unies qui recommandaient entre autres :

- i) Que les réfugiés soient autorisés à rentrer chez eux avant les élections;
- ii) Que tous les prisonniers politiques soient mis en liberté;
- iii) Que l'Umwami, Kigeri V, soit autorisé à rentrer dans son royaume avant les élections;
- iv) Que la liberté de parole soit garantie à tous les partis politiques pendant les élections.

Nous accusons l'Autorité administrante de n'avoir respecté aucune des recommandations susmentionnées et nous tenons à en informer les Nations Unies. Plus de 150 000 réfugiés vivaient et vivent encore hors du Ruanda et d'autres continuent de fuir le pays pour sauver leur vie. Des milliers de Banyarwanda qui désiraient prendre part aux élections et au référendum sur la monarchie ont été empêchés de retourner dans leur pays, tandis que d'autres n'ont pas été inscrits sur la liste électorale en raison de leur loyauté envers l'Umwami. Des leaders politiques sont encore en prison. La liberté de parole n'a été donnée qu'au parti pro-belge, le PARMEHUTU.

2. Nous déclarons donc que lesdites élections tenues au Ruanda sont nulles et non avenues, et nous demandons que les Nations Unies les déclarent telles. D'autre part, nous demandons que les Nations Unies expulsent immédiatement l'Autorité administrante, étant donné que cette dernière n'a tenu aucun compte du désir des Nations Unies d'établir la paix et l'ordre au Ruanda et qu'au lieu de s'y conformer, elle a provoqué la désunion et le désordre dans le pays. Les Nations Unies devraient donc assumer directement l'administration du royaume et y instaurer la paix et l'ordre, en vue d'élections vraiment démocratiques.

3. Nous soutenons et déclarons à l'unanimité, avec détermination et ferme conviction, que l'Umwami Kigeri V est toujours le seul et légitime roi du Ruanda, et que les Banyarwanda ne reconnaîtront jamais aucun autre dirigeant qui serait imposé au peuple par l'Administration belge, de quelque façon détournée que ce soit.

4. En outre, nous nous élevons avec la dernière énergie contre le fait que l'Autorité administrante se serve du parti PARMEHUTU pour entretenir la désunion et la haine en vue de perpétuer la domination coloniale belge au Ruanda, au mépris total du désir de la majorité du Ruanda de se libérer du joug impérialiste belge.

5. Nous renouvelons donc notre demande à l'ONU pour qu'elle mette immédiatement fin au "mandat" belge et qu'elle organise et surveille de nouvelles élections dans le pays.

Le Secrétaire chargé de l'information

(Signé) : (E. Kirenga)
